



LE MOT DU MAIRE

CHRONIQUE D'UNE FERMETURE REPOUSSÉE.

Lundi dernier, réception d'un email à la mairie indiquant que l'Inspectrice d'Académie souhaitait me rencontrer ou plutôt nous rencontrer (les maires de La Faye et de Charmé ayant reçu le même email). Rendez-vous a donc été pris, pour le jeudi suivant.

L'Inspectrice nous informe que la Directrice d'Académie propose la fermeture définitive du site de Charmé et la nomination de l'enseignant sur une autre école hors RPI. Les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal seront partagés entre Courcôme et La Faye. Nous avons organisé la défense, en plus du plaidoyer d'une heure lors de notre rencontre : moyens humains, moyens financiers, économique et attractivité de la zone. Nous lui avons aussi dressé le futur de nos villages défigurés par la nouvelle ligne LGV sans école : Chronique d'une mort annoncée...

Car si Charmé tombe le reste suivra inexorablement.

De plus, nous lui présentons le projet de l'ouverture d'une classe bilingue ou de codage pilote afin que notre école soit attractive. Réponse de notre interlocutrice : nous n'avons pas d'enseignants capables de dispenser des cours en anglais !!!

Dès la fin du rendez-vous, nous nous sommes mis d'accord avec mes collègues maires afin d'être sur la même longueur d'ondes.

Première étape de la fusée : presse, contact avec l'association de parents d'élèves, le conseil d'école, les enseignantes et manifestation

avec blocus simultané des trois écoles. Les articles dans la presse paraissent et la manifestation du lundi 29 janvier 2018 s'organise excellemment relayée par les parents d'élèves. Début de cette semaine, réception d'un autre email à la mairie me demandant de rappeler d'urgence l'Inspectrice. Tout d'abord en me mettant en garde que nous contreventions à la loi si nous empêchions les professeurs d'accéder aux classes, puis me proposant un nouvel engagement : fermeture de Charmé mais l'enseignant restait sur le RPI avec un dispositif « plus de maîtres que de classe ». C'est-à-dire deux enseignants dans la même classe pour le CP. Dans le même instant les enseignantes du RPI devaient remettre aussi leurs copies.

Renégociation avec l'Inspectrice pendant presque une heure au téléphone mercredi soir, pour que jeudi matin nous apprenions que la classe de Charmé ne devrait pas fermer... cette année. Mais encore pour combien de temps ? Car nous avons senti plus que le souffle du boulet cette fois-ci !

Nous avons aussi notre part de responsabilité dans cette quasi-fermeture. Car si la carte scolaire était véritablement respectée et si les enfants de CHARME, COURCÔME, LA FAYE, TUZIE, et SALLES DE VILLEFAGNAN fréquentaient nos écoles, il faudrait 6 classes voire 7. Donc c'est pour cela que je vous exhorte à inscrire massivement vos enfants dès maintenant pour la rentrée prochaine. Je suis ouvert à toutes propositions ou suggestions, mais surtout pensez bien qu'**un village sans école c'est un village mort.**

Fabrice Geoffroy

COURCÔME

Mairie de Courcôme

18 Grand' Rue

16240 Courcôme

Tel : 05 45 31 01 68

Fax : 05 45 30 33 65

Courriel :

mairiedecourcome@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat

lundi, mercredi, jeudi, vendredi

de 10h00 à 12h00

Site : www.courcome.fr

Rappel :

Le recensement est **obligatoire**.
Merci de réserver votre meilleur accueil à l'agent recenseur dont la collecte est en cours et prendra fin le 15 février.

Agence postale communale

Tel : 05 45 31 00 23

lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 09h00 à 12h30

mercredi de 10h00 à 12h00

Bibliothèque municipale

samedi de 14h00 à 16h00

maison des associations

Calitom



Collecte des sacs jaunes

mercredis 07 et 21 février

Collecte des sacs noirs

lundis 5-12-19-26 février

sortir vos conteneurs
ou sacs la veille

La municipalité tient à remercier le public nombreux venu dimanche 7 janvier, assister aux vœux du maire, et partager le pot de l'amitié.



MONOXYDE DE CARBONE
Première cause de mortalité
par gaz toxique en France

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



Les bons gestes pour éviter les intoxications



- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, évacuez les locaux au plus vite et appelez le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs Pompiers) ou le **15** (Samu).

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.



AVIS de mise à l'enquête publique de la révision de la carte communale et désignation d'un commissaire-enquêteur

Par arrêté en date du 22 janvier 2018, M. le Maire de Courcôme a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 5 mars 2018 au jeudi 5 avril 2018 inclus, en vue de procéder à la révision de la carte communale de Courcôme.

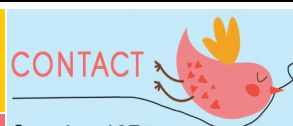
M. Gérard ROY, domicilié 9, Impasse des Girards, 16440 Roullet-Saint-Estèphe, est désigné pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.

Un registre sera déposé en mairie de Courcôme aux jours et heures d'ouverture au public pendant la durée de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Courcôme de 10h à 12h les, lundi 5 mars, mercredi 14 mars et jeudi 5 avril 2018, dernier jour de l'enquête. Il disposera d'un délai de trente jours pour adresser au maire de la commune de Courcôme le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Par la suite, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Courcôme aux jours et heures habituels d'ouverture. Suite à cette enquête le conseil municipal délibérera.

Le Maire de Courcôme, Fabrice GEOFFROY.

VOUS ENVISAGEZ DE DEMANDER UNE MESURE DE PROTECTION POUR UN DE VOS PROCHES...



Service ISTF
UDAF de la Charente
73 Impasse Joseph NIEPCE
CS 92417 - 16024 **ANGOULÊME** Cedex

VOUS VENEZ D'ÊTRE NOMMÉ TUTEUR, CURATEUR OU ADMINISTRATEUR LÉGAL D'UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE...

Tél : **05 16 53 00 60**
E-mail : istf@udaf16.org
Site internet : www.udaf16.org

VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS, D'UN SOUTIEN POUR LES DÉMARCHES À EFFECTUER...

Service habilité par le Procureur de la République d'Angoulême

Permanences de conciliation de justice : Organisées par le Ministère de la Justice dans chaque canton pour régler à l'amiable les différends portant notamment sur : problèmes de voisinage, litiges à la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.

Jeudis 08 et 22 février (Ruffec tribunal) 10h-12h



PERMANENCES

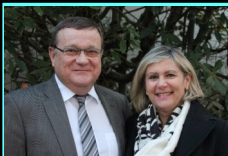
du député
de la Charente

Jérôme Lambert

(Sans rendez vous)

Mairie de **Villefagnan**
02 février 2018 à 14h00

Mairie de **Ruffec**
05 février 2018 à 11h00



PERMANENCES DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Canton de Charente Nord

Brigitte FOURÉ - Didier VILLAT

Mairie de **Ruffec** de 10h30 à 12h00

Mercredi 07 février 2018

Mairie de **Villefagnan** de 10h30 à 12h00

Mardi 13 février 2018

FESTIVITES DU MOIS

SECTION ENTENTE ET AMITIE :

Activités à la salle des associations tous les mardis de février (14h30 à 17h30). Ouvert à toutes personnes aimant la joie et la bonne humeur, jeux de société, de cartes...

Renseignements : Josiane Salomon au 06 95 94 60 10.



Les marcheurs de COURCÔME,

vous invitent à la balade du samedi 10 février 2018. Rendez-vous devant la salle des fêtes de COURCÔME à 14h00 pour le départ de la rando à 14h30.

Au retour de la balade le pot de l'amitié sera offert.

Renseignements auprès de Séverine :

philippe.queron0426@orange.fr

05 45 30 05 57 & 06 47 11 78 53.



COURCÔME

Association

SECTION INFORMATIQUE :

Initiation à internet et traitement de textes. 1er étage salle des associations, rendez vous lundis 5 et 19 février.

Renseignements: Jean Michel Couillaud au 07 77 06 46 13.

Charentaise de Géologie :

Jean-Pierre Geoffroy et le bureau vous font part du report de l'assemblée générale de l'association au **samedi 03 février 2018 à 14h30** à la salle des associations de Courcôme.



VACANCES SCOLAIRES :

Les enfants seront en vacances d'hiver dès le vendredi 9 février en fin de journée, et jusqu'au lundi 26 février au matin.

LOTO DES ÉCOLES



Dimanche 4 Février

À 14h

Salle des fêtes de
La Faye

Venez en famille

PASSER UN MOMENT CONVIVIAL

De nombreux lots à gagner!

SECHE-LINGE Téléviseur 80 cm Jambons Paniers garnis
BONS D'ACHAT Service à Raclette Outillage GPS et bien d'autres...

Différentes parties à thème + partie du perdant + partie enfant.
Partie enfant gratuite! (jusqu'à 11 ans)
Buvette et gourmandises sur place

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves du RPI
Courcôme, La Faye, Charmé

Courcôme

Le Comité des Fêtes organise à partir de 19h30
Salle Socio-Culturelle

Soirée années 80

Animée par "La Décibelle"

Samedi 10 Février 2018

Buvette - TOMBOLA

REPAS

Apéritif

Buffet de Salades et Charcuteries
Cuisse de Canette confite aux miel et épices
avec Gratin Dauphinois et Flan de Légumes
Assiette de salade et ses 3 fromages
Tarte aux pommes

Café

(Vin non compris)

Tarifs

20€ adulte - 12€ de 6 à 12 ans - gratuit moins de 6 ans



Réservation jusqu'au Dimanche 4 Février (places limitées) auprès de :
Philippe QUERON 05.45.30.05.57 ou Stéphanie MONTALOUX 06.72.46.79.56

Imprimé par nos soins

Comité de rédaction : Jean Diogo et son équipe - Impression : Mairie de Courcôme

Distribution : Mairie de Courcôme - Dépôt légal : Bibliothèque de Poitiers